



## CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 15 juillet 2015,  
section DÉBATS, écran 6



### À BIEN Y PENSER

## DONNEZ AUX SUIVANTS

Pourquoi ne pas légiférer pour que les comptes bancaires non réclamés depuis une période donnée soient fermés et leur contenu versé à des organismes qui viennent en aide aux défavorisés ? Les banques peuvent aussi servir de mécènes, pas seulement certaines fortunes personnelles.

— Gisèle Milette

### OPINION SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

## DÉSERT DÉMOCRATIQUE OU DÉSERT TOUT COURT ?

**JOSÉE GOUDREAU**

AVOCATE ET BIOLOGISTE, SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

À moins de 30 minutes de Montréal en roulant sur l'autoroute 10 se trouve la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Depuis les 15 dernières années, celle-ci s'apparente de plus en plus à un désert urbain au fil de la disparition de ses derniers milieux naturels.

En effet, les élus de cette ville continuent de prendre des décisions allant dans ce sens malgré les inondations et la multiplication des îlots de chaleur.

Dans le but de se faire entendre, des citoyens se sont mobilisés et ont fait signer une pétition demandant aux élus que soient protégés tous les boisés, friches, parcs et golfs sur son territoire. Bien que 5 600 personnes aient signé la pétition, aucune discussion n'a été initiée par les élus à la suite du dépôt de celle-ci.

Le 19 mai dernier, un autre jalon a été posé en matière de déboisement urbain lorsque le maire de Saint-Jean-sur-Richelieu Michel Fecteau et son conseil de ville ont adopté le Plan de conservation 2015. En effet, malgré une belle publicité à l'effet que la Ville visait la conservation de 90 % des boisés en zone urbaine, les membres du conseil ont fait le choix de voir disparaître une superficie de 208 terrains de football de boisés supplémentaires (104 sur 433 hectares), soit près du quart des boisés restants en zone urbaine.

Les élus ont rendu ainsi inaccessibles les cibles gouvernementales en matière de protection des milieux naturels.

Le Plan de conservation 2015 jumelé à celui de 2009 ne permettra dans les faits que la protection de 1,4 % du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, si on présume que le plan de 2009 sera réalisé dans son entièreté,

ce qui n'est pas le cas à ce jour. En effet, de nombreux lots ciblés doivent toujours être acquis, et certains ont même été retirés du plan. Dans un tel contexte, qui peut s'étonner du fait qu'aucun boisé à Saint-Jean-sur-Richelieu ne bénéficie d'une protection à perpétuité ?

En parallèle, le 12 mai dernier, les villes voisines telles Montréal, Laprairie, Longueuil, Brossard et Saint-Bruno-de-Montarville, toutes tellement mieux pourvues en milieux naturels, travaillaient à mettre en place la Table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels du Grand Montréal. Les élus se sont fixé deux objectifs ambitieux à cette occasion, le premier étant la protection de 17 % de leur territoire et le second, de porter le couvert forestier à 30 %.

Se disant depuis le début de son mandat « pour l'environnement », le maire et son conseil ont à plusieurs reprises fait des gestes traduisant une volonté contraire, dont notamment celui d'autoriser la coupe à blanc d'un petit boisé situé rue Moreau afin d'y permettre la construction d'une concession automobile, alors même que le conseil avait voté un moratoire sur tous les boisés en zone urbaine.

Le Plan de conservation 2015 que vient d'adopter la Ville a été élaboré dans le cadre d'une consultation publique menée par la firme Acertys. Elle s'apparentait davantage à une opération de fabrication du consentement, qui a été fortement critiquée quant à sa forme et son contenu par nombre de citoyens, lesquels se sont majoritairement prononcés en faveur de la protection de tous les boisés sur le territoire de la Ville.

Malgré la dévitalisation économique de notre ville qui se traduit par la présence de plusieurs centaines de milliers de pieds carrés de locaux commerciaux, industriels et professionnels déserts, malgré les cibles gouvernementales en matière de protection des milieux naturels, dont nous sommes si éloignés, malgré la diminution de la qualité de vie des citoyens et leur volonté ferme de protéger le peu qu'il reste de boisés, nos élus ont foncé tête baissée dans le pire des scénarios envisageables, soit l'accélération de la désertification de nos espaces économiques, sociaux et environnementaux à Saint-Jean-sur-Richelieu avec toutes les conséquences y étant associées.